

Date : 2 avril 2026

Destinataire : Administrateurs
Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes)

Expéditeurs : M. Mathieu St-Pierre
Président-directeur général
Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes)

Objet : Pour information - Mise sur pied d'un Comité directeur - Projet d'échange et de partage de données opérationnelles en temps réel entre les organisations maritimes et logistiques québécoises

1. Mise en contexte

Dans le cadre du projet d'échange et de partage de données entre les organisations maritimes et logistiques, le Conseil d'administration a recommandé, lors de la rencontre du 5 février 2026, la mise en place d'un comité directeur chargé d'encadrer la gouvernance du projet et de soutenir la direction générale dans sa mise en œuvre.

Le comité directeur relève du Comité des finances. Il agit à un niveau tactique, en assurant le suivi structuré du projet et la formulation de recommandations au Comité des finances, lequel conserve le rôle d'analyse stratégique avant transmission au Conseil d'administration.

2. Objectif

La mise en place de ce comité directeur vise à :

- Assurer une gouvernance structurée et transparente du projet;
- Renforcer la confiance entre les partenaires dans le partage de données;
- Soutenir la mise en place d'une infrastructure de données neutre et collaborative au service de l'écosystème maritime et logistique.

3. Mandat

Le comité directeur a pour mandat de :

- Encadrer la gouvernance tactique du projet d'échange et de partage de données;
- Soutenir la direction générale dans la mise en œuvre et le déploiement du projet;
- Veiller à l'alignement du projet avec les priorités stratégiques de l'organisation et du secteur maritime;
- Examiner les orientations, priorités et besoins d'investissement liés au projet;
- Formuler des recommandations au Comité des finances concernant l'évolution du projet.

4. Responsabilités

Le comité directeur est notamment responsable de :

- Suivre l'avancement des travaux et l'atteinte des objectifs du projet;

- Examiner les priorités de déploiement, les enjeux de mise en œuvre et recommander les ajustements requis;
- Veiller au respect des principes de gouvernance des données (neutralité, sécurité, confidentialité, interopérabilité);
- Identifier les enjeux tactiques, financiers et organisationnels susceptibles d'affecter l'avancement du projet;
- Soutenir la mobilisation des partenaires et favoriser l'adhésion des organisations participantes;
- Formuler des recommandations au Comité des finances concernant les orientations et les investissements requis.

5. Composition

En ce sens, le comité directeur sera composé de cinq (5) représentants issus notamment :

- Deux (2) représentants d'organisations du secteur maritime et portuaire;
- Un (1) acteur de la chaîne logistique et du transport;
- Un (1) représentant des organisations publiques concernées;
- Un (1) expert en gouvernance des données et en transformation numérique.

La direction générale de la Sodes assure la coordination et le secrétariat du comité.

Des experts techniques ou partenaires sectoriels pourront être invités à participer aux travaux selon les besoins.

6. Fonctionnement

- **Fréquence des rencontres :**
 - Environ 3 à 4 rencontres par année ou selon les besoins du projet.
- **Présidence :**
 - Assurée par un membre du comité directeur.
- **Secrétariat :**
 - Assuré par l'organisation responsable du projet.
- **Mode décisionnel :**
 - Recherche de consensus entre les membres.

7. Mécanisme de gouvernance

La gouvernance du projet s'articule autour de quatre (4) niveaux :

Direction générale

- Assure la mise en œuvre opérationnelle du projet;
- Coordonne les travaux et les partenaires;
- Présente l'avancement des travaux au comité directeur.

Comité directeur

- Analyse les enjeux tactiques, les priorités de déploiement et l'avancement du projet;
- Formule des recommandations au Comité des finances.

Comité des finances

- Examine les recommandations du comité directeur;
- Approuve ou recommande les orientations au Conseil d'administration.

Conseil d'administration

- Approuve les orientations stratégiques et les investissements majeurs liés au projet.